

**Table GIRT de l'unité d'aménagement (UA) 111-61
Fiche – Évaluation des solutions possibles
aux préoccupations - PAFIO**

1. IDENTIFICATION	
Personne ou organisme émetteur de préoccupation	Document de référence
Membre TGIRT, ZEC de la rivière Bonaventure	
2. PRÉOCCUPATION	
Usage :	
Opérationnelle : X	
Brève description de la préoccupation et des objectifs poursuivis afin de résoudre la problématique ou d'améliorer la situation :	
Travaux forestiers près des fosses 10 Miles (E-102) et Double Crossing (E-103) Impact sur le paysage. Le secteur E est une zone de pêche qui est limitée à 4 pêcheurs par jour. C'est pratiquement le secteur le plus populaire pour la qualité de pêche et son caractère sauvage.	
3. LOCALISATION DE LA PRÉOCCUPATION	
Situer brièvement le territoire concerné par la préoccupation :	
UA 111-61, REBOU_CR_5885, REBOU_CR_7419, REBOU_CR_7418, REBOU_CR_5884, REBOU_CR_7413, REBOU_CR_7416 et REBOU_CR_7414	
Carte jointe : Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>	
4. ENJEU	
Paysage	
5. OBJECTIF	
Préserver le paysage	
6. ÉLÉMENTS DE SOLUTION EN VIGUEUR OU À VENIR	
Identifier les mesures, les modalités, les ententes, etc. qui affectent l'enjeu:	
Les modalités de paysages applicables à l'activité forestière sont définies aux articles 12 à 14 du RADF. Dans le cas des rivières à saumon, le VOIC sur la qualité visuelle des paysages (P. 189, https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/forets/documents/planification/Gaspesie-Iles-de-la-Madeleine/DS_Fiches_EnjeuxSolutions_Gaspesie.pdf) mentionne que cette zone doit respecter les modalités du <i>Guide régional sur le maintien de la qualité visuelle des paysages lors d'interventions forestières (entente GIRN)</i> :	

ZONE D'ENCADREMENT	IMMÉDIAT 0 – 60 m	AVANT PLAN 60 – 500 m	MOYEN PLAN 500 m – 1,5 km	ARRIÈRE PLAN 1,5 – 3 km
MODALITÉ	Aucune Intervention	<15 ha <20 %	<25 ha <25 %	25 – 35 ha <33 %

À noter que, tel que convenu avec la TGIRT, les paysages ne sont pas respecté au PAFIO, mais lors de l'élaboration de la PRAN.

Portrait actuel :

- Taille : cet aspect est rendu conforme lors de l'élaboration des PRAN car il y a trop d'incertitude à ce niveau de la planification. Après le PAFIO, une analyse 3D, un inventaire terrain, une vérification de la maturité, etc. sont réalisés. Il se peut alors que le polygone présent au PAFIO soit modifié.

is	NOM	MOD HA MA	ECART	CONFORME	INCLUS PLANIF	Shape Length	Shape Area
85	RIVIERE BONAVENTURE_345	35	-32,736315	OUI	OUI	643,518817	22636,851765
56	RIVIERE BONAVENTURE_346	35	-31,301144	OUI	OUI	2909,794174	36988,560554
87	RIVIERE BONAVENTURE_350	35	-11,856913	OUI	OUI	8982,642819	231430,865719
14	RIVIERE BONAVENTURE_242	25	-24,88586	OUI	OUI	171,797997	1141,396467
97	RIVIERE BONAVENTURE_246	25	-24,005103	OUI	OUI	514,690243	9948,972575
14	RIVIERE BONAVENTURE_247	25	-22,262386	OUI	OUI	2382,02483	27376,137145
31	RIVIERE BONAVENTURE_250	25	-3,480569	OUI	OUI	8886,647352	215194,305437
29	RIVIERE BONAVENTURE_133	15	0,059929	NON	OUI	6991,819426	150599,291654
75	RIVIERE BONAVENTURE_134	15	-14,91525	OUI	OUI	180,744994	847,5

- Pourcentage : conforme :

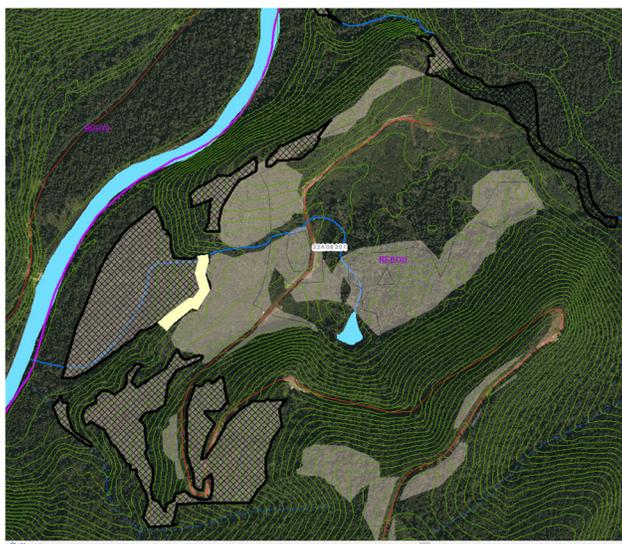
ENCADRE	MOD PCT MA	PCT ORI 1	SUP DISP	CONFORME	INCLUS PLANIF
AP	20	4,198497	5,996868	OUI	OUI
MP	25	4,532402	7,221234	OUI	OUI
RP	33	7,074676	6,520027	OUI	OUI

7. SOLUTIONS POTENTIELLES

Identifier des mesures, des modalités ou des actions pour solutionner l'enjeu et documenter les principaux avantages ou inconvénients pour chacune des solutions (évaluation des impacts des solutions possibles) :

Solution proposée :

- Appliquer et respecter l'entente GIRN actuelle
- Implanter un séparateur visuel afin de respecter la taille dans l'avant plan



8. SOLUTIONS PRÉCONISÉES PAR LE RBGA
Identifier parmi les éléments de solutions potentielles ceux qui sont préconisés par la Table :
Les travaux de récolte à moins de 500 m de la rivière devront être réalisés de nuit (quand il fait noir) entre le 20 juin au 1 ^{er} octobre, transport permis en tout temps
9. ÉLÉMENTS PERMETTANT DE MESURER LE RESPECT DE LA MESURE D'HARMONISATION
Identifier les éléments qui permettront de vérifier que la mesure d'harmonisation a été respectée et les intégrer au R176.
10. CONSIDÉRATIONS IMPORTANTES ET AUTRES COMMENTAIRES